

COMMUNE  
D'ECKARTSWILLER  
67700



## Compte-rendu

### des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 27 novembre 2018 à 19h00**

Nombre de conseillers  
élus :

**11**

Nombre de conseillers  
en fonction :

**11**

Nombre de  
conseillers  
présents :

**10**

Convoqué le 15 novembre 2018

Compte-rendu affiché 29 novembre 2018

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul PFEIFFER- M. Jean-Paul ROTHAN  
- Adjoints au Maire –

Mme. Annie KIEFFER - Mme Yolande REBSTOCK- M. Oliver  
KORNMEYER - M. Claude SCHNEIDER - M. Gérard JUILLET – M. Jean  
Claude HOYEUX – M. Guillaume BEYRLE

Absents excusés : Mme Irène RICHERT

### Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente

Factures

N° 2018 -34 **FINANCES LOCALES** – Décisions modificatives –Opérations d'ordre  
au chapitre 041

N° 2018 -35 **RESSOURCES HUMAINES** – Modification du temps de travail d'un emploi à temps  
non complet

N° 2018 -36 **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Mise en place d'un tarif pour les frais d'enlèvement des  
dépôts sauvages de déchets – Convention de partenariat avec le SMICTOM de  
Saverne

N° 2018 -37 **URBANISME** - Droit de préemption urbain-  
Déclaration d'Intention d'Aliéner

Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux

#### SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Monsieur Guillaume BEYRLE comme secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 13 septembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE**, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance  
ordinaire du 13 septembre 2018.

## N° 2018 - 34

### FINANCES LOCALES – Décisions modificatives- Décisions modificatives –Opérations d'ordre au chapitre 041

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au chapitre globalisé (d'ordre) 041 section investissement afin de transférer les frais d'études inscrits en 2016 sur le compte 2031 pour les virer à la subdivision 21318 – Travaux d'accessibilité et mise aux normes Eglise – opération 82. Cette opération consiste à prévoir des recettes d'investissement au compte 2031 -041 et des dépenses d'investissement au compte 21318 -041, sur le budget de la commune

#### BUDGET PRINCIPAL COMMUNE / SECTION d'INVESTISSEMENT

Article 2031 (chap.041) Recettes	Frais d'études	528,00
Article 21318 (chap.041) Dépenses	Constructions – Autres bâtiments publics	528,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative proposée pour la section d'investissement.

## N° 2018- 35

### RESSOURCES HUMAINES

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi à temps non complet.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97-1 de la loi du 26 janvier 1984 de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 18 heures par semaine par délibération du 27/01/1997, diminuée de 10% par délibération du 17/10/2016 à 16 heures 15 minutes à compter du 1er janvier 2017, de passer à une nouvelle durée hebdomadaire de 14 heures 38 minutes (à compter du 1er janvier 2019).

La modification du temps de travail n'exède pas 10% du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à l'IRCANTEC du fonctionnaire concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

## **DECIDE**

**D'ADOPTER** la proposition du Maire

**D'INSCRIRE** au budget 2019 les crédits correspondants,

**D'EN INFORMER** l'agent occupant le poste de la modification d'horaires qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **N° 2018 -36**

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

Mise en place d'un tarif pour les frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets.  
Convention de partenariat avec le SMICTOM de Saverne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un tarif forfaitaire concernant l'intervention des services municipaux (police et centre technique) lors des dépôts sauvages de déchets, notamment sur la voie publique.

Ce montant de 150€ concerne l'enlèvement et le nettoyage. Il sera facturé après constatation par une personne assermentée et une fois les faits avérés (faits reconnus ou poursuites du parquet finalisées).

Ce tarif ne se substitue pas à l'amende de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

d'**INSTAURER** un tarif forfaitaire de 150€ concernant l'enlèvement et le nettoyage liés aux dépôts sauvages de déchets,

d'**AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

d'**AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et le SMICTOM de Saverne.

### **N° 2018- 37**

#### **DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu d'information**

##### **Article 2122-22 du CGCT – Compte rendu d'information**

##### **Déclaration d'Intention d'Aliéner ( DIA)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la déclaration d'intention d'aliéner a été présentée en Mairie pour le bien suivant, soumis au DPU:

- Immeuble non bâti, situé, Section 5 parcelle n° 392 – rue de Bonne Fontaine d'une surface totale de 4m<sup>2</sup> (propriétaire Mme Marie Josée BIGNET)
- Immeuble non bâti, situé, Section 5 Parcelle n° 393 – rue de Bonne Fontaine d'une surface totale de 4 m<sup>2</sup> (propriétaire époux REBSTOCK)

La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour les dits biens.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 20h15.  
Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire	
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale	
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal	
RICHERT Irène	Conseillère Municipale	Absente excusée
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	